

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023**



N° 9/2023

Le 10 février deux mil vingt-trois à 19 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 février 2023.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoint ; Mmes Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mme Konan, M. Rousseau, Mmes Barre, Vigne et M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Rauzier par M. Desmedt, Mme Dollez par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Choquet, M. Kwak par Mme Barre, Mme Flagothier par Mme Bonnet.

ABSENT : M. Lenoble.

Secrétaire de séance : Béatrice DELAMARRE

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2015-991 du 07/08/2015,

Vu le décret n°2016-834 du 23/06/2016 et le décret n°2016-841 du 24/06/2016,

Le Maire donne, conformément à la loi, les informations permettant d'organiser le débat d'orientation budgétaire 2023.

Le Conseil Municipal, par son vote, prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport (document joint à la présente).

Ainsi délibéré, pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Source : Rapport Caisse d'Epargne/PLF 2023/La vie Publique/INSEE/AMF

PREAMBULE :

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la communauté de communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret 2016-841 du 24 juin 2016).

Il vous est proposé de revenir sur :

- Le contexte international et national
- Le Projet de Loi de finances 2023 et son impact sur les collectivités territoriales
- Le contexte local : Bilan de l'année 2022
- Et enfin les principales orientations pour l'année 2023

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe... À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour la population. Nos entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement liés à la pandémie, font désormais face à une augmentation massive de certaines dépenses.

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE SUR FOND D'INFLATION RECORD

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales.

Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste ⁽¹⁾ où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année.

(1) stagflationniste : stagnation de l'activité économique (faible croissance économique et chômage élevé) et la hausse des prix (inflation)

En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

ZONE EURO : RISQUE IMPORTANT DE RECESSION ECONOMIQUE

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse.

Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver (risque de délestage).

Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production : le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de quantitative easing⁽²⁾ au 1^{er} semestre 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs, pour lutter activement contre l'inflation.

Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce.

⁽²⁾ quantitative easing ou assouplissement quantitatif désigne un type de politique monétaire par laquelle une banque centrale rachète massivement de la dette publique ou d'autres actifs financiers afin d'injecter de l'argent dans l'économie et de stimuler la croissance

FRANCE : LA CROISSANCE RALENTIT MAIS RESTE POSITIVE

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au 2^{ème} trimestre. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au 2^{ème}.

L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2%. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %).

Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

FRANCE : UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN TENSION

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises

Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés

parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.

FRANCE : UNE INFLATION RECORD FRAPPE LE PAYS

La France a connu un choc inflationniste inédit à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022.

Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste.

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale (LFI) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023. Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

LES DISPOSITIFS D'AIDE FACE AU CHOC ENERGETIQUE

Le budget 2023 poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

Les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du **bouclier tarifaire énergétique**. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15% (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) sont également éligibles au bouclier tarifaire. Le coût net des boucliers tarifaires est estimé à 21 milliards d'euros.

Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'est achevée le 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de Français aux revenus modestes qui utilisent leur véhicule pour se rendre au travail. Un milliard d'euros est budgété pour ce dispositif.

Pour protéger les collectivités locales, **le filet de sécurité** de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un **amortisseur électricité** a, en outre, été créé à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

Pour financer en partie ces dépenses, le gouvernement a, lors de la discussion budgétaire, transposé deux mécanismes européens. Une "**contribution temporaire de solidarité**" de 33%, applicable au secteur du raffinage, est créée. Son rendement est estimé à 200 millions d'euros. De plus, la "**rente**" **exceptionnelle des producteurs d'énergie sera taxée**. Le dispositif, qui pourrait rapporter au moins 11 milliards d'euros à l'État en 2023, permettra de taxer les bénéfices réalisés par les producteurs d'énergie lorsqu'ils vendent l'électricité au-dessus d'un certain prix le mégawattheure, selon la technologie (par exemple 90 euros pour le nucléaire et 100 pour l'éolien).

LES MESURES POUR L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES

Pour atteindre un million d'entrées en alternance d'ici 2027, France compétences, qui finance l'**apprentissage**, bénéficie d'un financement exceptionnel de deux milliards d'euros.

Afin d'assurer une meilleure maîtrise des dépenses liées au **compte personnel de formation (CPF)**, un amendement du gouvernement a posé le principe d'une **participation des salariés au financement de leurs formations**.

Concernant les entreprises, la **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans**, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises, notamment industrielles.

Les prêts garantis par l'État "résilience" sont prolongés jusqu'à fin 2023.

LES MESURES ECOLOGIQUES

L'**effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi**. Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité est renforcé et le dispositif MaPrimeRénov' est davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.

Les PME bénéficient également d'un crédit d'impôt pour leurs dépenses 2023-2024 de rénovation énergétique.

Le verdissement du parc automobile est soutenu, notamment pour lancer **mi-2023 le nouveau dispositif de *leasing* social** (location de voiture électrique à 100 euros par mois pour les foyers modestes).

Un fond de 250 millions d'euros finance le plan vélo, annoncé en septembre 2022.

Le crédit d'impôt en faveur des bornes de recharge électrique privées est prolongé jusqu'à fin 2025.

LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros**, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, **la loi de finances étend le nombre de communes autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** et celle sur les logements vacants.

LES BUDGETS DES MINISTÈRES ET LES EFFECTIFS PUBLICS

Quasiment tous les budgets ministériels sont en hausse. **Les budgets des ministères des armées, de l'intérieur et de la justice bénéficient d'une nouvelle augmentation.** À l'Éducation nationale, des crédits sont budgétés pour revaloriser les salaires des enseignants et des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (+10% à la rentrée 2023).

Au total, **plus de 10 000 postes supplémentaires de fonctionnaires pour l'État et ses opérateurs sont prévus en 2023.** Ils viendront principalement renforcer les effectifs des ministères régaliens (intérieur, justice et armées) et de l'éducation nationale (+2 000 postes. 2 000 postes d'enseignants seront supprimés et 4 000 postes d' AESH seront créés).

Une loi adoptée après recours au 49.3

La Première ministre a eu recours, en première lecture et en nouvelle lecture, à l'article 49.3 de la Constitution sur la partie "recettes", puis sur la partie "dépenses" et tout le projet de loi de finances. L'ensemble du texte a été adopté sans vote, en lecture définitive, après engagement de la responsabilité du gouvernement.

Saisi sur la procédure d'adoption de la loi, le Conseil constitutionnel a jugé qu'"aucune exigence constitutionnelle n'a été méconnue lors de la mise en œuvre de la procédure" de l'article 49.3. La responsabilité du gouvernement peut être engagée sur tout ou partie du PLF.

** **

**

Comprendre et connaître le contexte économique international et national est un élément important pour permettre à la collectivité de se positionner de manière réfléchie dans son orientation et ses choix budgétaires, et proposer à ses administrés une gestion saine

CONTEXTE LOCAL

BILAN DE L'ANNEE 2022

(Chiffres provisoires au 31 janvier 2023 dans l'attente du compte de gestion)

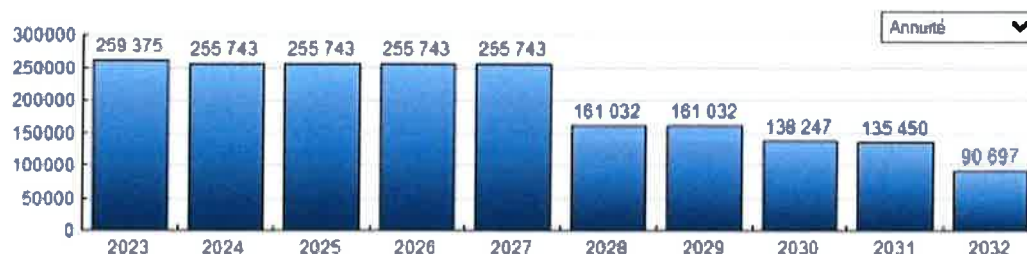
Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes	
Réalisation de l'exercice 2021	Section de fonctionnement	6 317 050,25	7 055 441,27	
	Section d'investissement	1 394 972,52	1 161 062,28	
+			+	
Résultat reporté de 2020 sur 2021	Report en section de fonctionnement	0,00	3 058 488,61	
	Report en section d'investissement	358 956,31	0,00	
	=			=
	TOTAL	8 070 979,08	11 274 992,16	
Reste à réaliser à reporter en 2022	Section d'investissement	98 141,07	448 869,50	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 317 050,25	10 113 929,88	
	Section d'investissement	1 852 069,90	1 609 931,78	
	TOTAL CUMULE	8 169 120,15	11 723 861,66	

Le résultat 2022 dégage un excédent de 3 554 741,51 € contre 3 058 488,61 € en 2021.

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et ainsi de financer une grande partie des dépenses de la section d'investissement.

La section d'investissement reste par ailleurs peu impactée par le remboursement de la dette.

Situation pluriannuelle des Emprunts de 2023 à 2032



- En 2024 : 255 743 € (prévision)
- En 2023 : 259 375 € (prévision)
- En 2022 : 238 061 €
- En 2021 : 307 390 €
- En 2020 : 346 915 €
- En 2019 : 351 030 €
- En 2018 : 383 099 €
- En 2017 : 409 412 €
- En 2016 : 410 051 €

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 1 798 788 € contre 1 673 857 € au 1^{er} janvier 2022. Cette légère hausse s'explique par la contractualisation de l'emprunt concernant le nouveau cimetière en cours de construction.

Différence mathématique entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif, l'épargne brute correspond au flux de liquidités récurrent dégagé par le cycle de fonctionnement de la collectivité, qui reste disponible pour financer tout ou partie de la section d'investissement (d'où son autre appellation : « capacité d'autofinancement »).

Elle constitue à la fois le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à investir et/ou à se désendetter.

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 945 276,46	6 639 393,05	6 471 476,79	6 883 199,90	7 055 281,27
Dépenses Réelles de fonctionnement	6 000 476,66	5 747 305,63	5 630 784,25	6 126 912,27	6 113 640,59
Epargne brute	944 799,80	892 087,42	840 692,54	756 287,63	941 640,68

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2022

Après deux années de crise sanitaire qui ont eu un impact sur les finances de la collectivité, causant ainsi une augmentation des achats de fournitures et des offres financières des entreprises dans le cadre des marchés de fournitures et services et marchés de travaux, l'économie connaît à nouveau des perturbations liées à la guerre en Ukraine qui se traduisent notamment par un fort impact sur le prix de l'énergie et l'accélération de l'inflation.

Au vu de ce contexte, la préparation budgétaire 2023 axes ses grandes orientations sur des mesures d'économie d'énergie impactant le fonctionnement par une augmentation significative du coût de l'énergie.

En effet, le SE 60 a informé ses adhérents qu'au titre de l'année 2023, l'électricité verra son prix multiplié par 2 et le gaz multiplié par 3 par rapport à 2021.

Cette augmentation significative du coût de l'énergie sur le budget de fonctionnement aura un impact sur le budget d'investissement. C'est pourquoi l'essentiel du budget d'investissement portera sur la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux (mise en place de thermostats pour réguler le chauffage, changement des modes d'éclairage dans les bâtiments (Led) ... et la rénovation de l'éclairage public par des ampoules Led sur un programme pluriannuel : 1000 points couvrent la collectivité, 680 points d'éclairage doivent être équipés de Led.

Néanmoins des projets structurants seront maintenus :

- Création d'un nouveau cimetière.
- Plantation de 150 arbres fruitiers supplémentaires, (programme de 1000 arbres sur 6 ans)
- Installation de nouvelles caméras aux entrées de la ville : rue de catillon – Carrefour Jaurès / Sarrail et endroits stratégiques : rond-point de Leclerc et aire de jeu de la Médiathèque...
- Réhabilitation du « Blues Picard » suite à son acquisition en 2022
- Projet de création de 100 m de piste d'Athlé en revêtement type tartan
- Acquisition de matériel divers :
 - Matériel technique : équipement thermique, matériels d'espaces verts...
 - Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse
 - Matériel informatique, matériel dans les écoles

Le projet « piscine » n'est pas abandonné mais la priorité des investissements nous incite à reporter sa réalisation.

CONCLUSION

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur. Plusieurs mesures viennent impacter la réalisation du budget prévisionnel 2023 :

- La hausse du coût de l'énergie
- La poussée inflationniste
- L'incertitude sur l'évolution de la guerre en Ukraine ...
- Et la réforme des retraites qui se traduira par une augmentation de la cotisation employeur

L'ensemble des chefs de services est sensibilisé à la maîtrise des coûts, que ce soit de l'énergie ou en matière de dépenses de fonctionnement de leur service. Un effort sera demandé à chacun pour faciliter l'équilibre budgétaire.

Avec 6105 habitants au 1^{er} janvier 2023, la population de notre ville continue d'augmenter. Grâce à une gestion rigoureuse, l'ensemble des services aux habitants doivent être adaptés pour garder un très bon niveau de services à la population.

En 2023 la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Dans ce même objectif, la collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et des fonds de concours auprès de la communauté de communes.

Malgré la situation inflationniste, la municipalité fera le choix cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition, imposition déjà marquée par le relèvement des bases.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2023.